

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2023

Présents : M. VILLEMAGNE Michel - Mme VAREILLE Nadège - Mme VINDRIEUX Cécile - M. GAUTHIER Christophe - Mme PONTON Carine - M. MARMEYS Michel – M. CHANTRE Éric – Mme ARSAC Brigitte – M. LESCAILLE Bernard – M. NOIR Benjamin.

Absents : Mme BOUCHARDON Isabelle (donne pouvoir à Mme VAREILLE Nadège) – M. CHALANCON Anthony - Mme CHOMARAT Sandrine - M. CROS Laurent (donne pouvoir à M. MARMEYS Michel) – Mme CROZE Blandine (donne pouvoir à Mme PONTON Carine) - M. FAURIE Romain (donne pouvoir à M. CHANTRE Éric) - Mme GUILLOT Priscilla - M. MARCAILLOU Patrick (donne pouvoir à M. GAUTHIER Christophe) – Mme SOUBEYRAND Laura.

Secrétaire de séance : Mme VINDRIEUX Cécile.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 est adopté.

Délibération n°2023-065 Décision modificative n°2 (7-1 Décisions budgétaires)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

- *APPROUVE la décision modificative n°2 du budget communal, telle que présentée.
- *AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-066 Avenant n°1 à la convention OPAH Val'Eyrieux (8.5 Politique de la ville – habitat – logement)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

- * APPROUVE la prolongation de l'OPAH Val'Eyrieux pour une durée de deux ans et le projet d'avenant à la convention correspondant
- * PRÉCISE que l'enveloppe budgétaire reste constante et dans la limite maximale de 150 000 euros pour les cinq années.
- * AUTORISE le Maire à signer le document et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette convention.
- * PRÉVOIT d'inscrire les sommes correspondantes au budget 2024 et suivant.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-067 Modification du règlement des aides de la convention OPAH Val'Eyrieux (8.5 Politique de la ville – habitat – logement)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

- * APPROUVE la modification du règlement telle que présentée
- * AUTORISE le Maire à signer le document et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette convention.

* PRÉVOIT d'inscrire les sommes correspondantes au budget 2024 et suivant.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-068 Avenant au contrat de prévoyance garantie maintien de salaire
(8.2 Aide sociale)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE l'avenant au contrat de prévoyance avec la MNT tel que présenté.

*PRÉCISE que le nouveau taux de cotisation de 1,48 prendra effet au 1^{er} janvier 2024.

*AUTORISE le Maire à signer l'avenant.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-069 Avenant au contrat d'assurance statutaire
(1-4 Autres types de contrat)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE l'avenant au contrat d'assurance CNP Assurances par l'intermédiaire de SOFAXIS tel que présenté.

*PRÉCISE que les taux de cotisation s'établiront au 1^{er} janvier 2024 comme suit :

- taux des agents CNRACL 7,79%

- taux des agents IRCANTEC 0,95%

*AUTORISE le Maire à signer l'avenant.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-070 Subvention exceptionnelle pour le centenaire de l'hôpital de Moze à l'association hospitalière de Moze
(7-5 Subventions)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

*DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros à l'association hospitalière de Moze.

*AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à verser la somme correspondante.

Pour : 13 Contre : 1 Abstention : 1

Délibération n°2023-071 Subvention à l'APE suite à des sorties scolaires ayant été accompagnées par le Département
(7-5 Subventions)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

*APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'APE pour l'organisation des classes découvertes.

*PRÉCISE que le montant de la subvention sera de 3 108 euros (700€+2 408€)

*AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à verser la somme correspondante.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-072 Dossier de demande de subvention complémentaire au titre de la DETR pour la rénovation de la gare
(7-5 Subventions)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

- *CONFIRME sa volonté de réaliser l'aménagement de la gare.
- *ADOpte le plan de financement présenté.
- *SOLLICITE l'attribution d'une subvention complémentaire au titre de la DETR 2024.
- *AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-073 Contrat de location avec le SIGLD concernant un bureau au sein de la Mairie
(3-3 Locations)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- * APPROUVE la location d'un bureau au dernier étage de la mairie
- * FIXE le loyer à 110 euros par mois
- * AJOUTE que cette location prend effet au 1er novembre 2023
- * PRÉCISE qu'une convention sera réalisée en ce sens
- * AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

M. MARCAILLOU ne prend pas part au vote, étant intéressé par cette délibération. Le pouvoir donné par M. MARCAILLOU à M. GAUTHIER n'est donc pas pris en compte pour ce vote.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-074 Convention d'utilisation de l'orgue de l'église
(8-9 Culture)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

- *APPROUVE la convention d'utilisation de l'orgue de l'église telle que présentée.
- *AUTORISE le Maire à signer la convention.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-075 Subvention à l'association Bon Air Bon Art pour les festivités de fin d'année
(7-5 Subventions)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

- *DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 1 200 euros à l'association Bon Air Bon Art pour l'organisation des festivités de Noël.
- *AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à verser la somme correspondante.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

Présentation du marché de service pour la souscription des contrats d'assurance

Présentation du marché de travaux pour la réfection de la toiture d'un bâtiment de l'école maternelle

Présentation du marché de service pour le déneigement des voies communales

Les vœux du Maire se tiendront le 6 janvier 2023 à 11h30 à la salle polyvalente.

Cérémonie du 11 novembre, départ du défilé à 11h15 devant la mairie.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 14 décembre 2023 à 20h30.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

À Saint-Agrève le 13 novembre 2023
Le Maire
Michel Villemagne

